

Relevé des décisions du Conseil Municipal
Séance du 27 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf-heures, le Conseil Municipal de la commune de Jongieux, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Stéphane LAMIRAL, Maire.

Présents : Stéphane Lamiral, Lionel Perraud, Emilie Crépel Barlet, Fabien Elie, Daniel Barlet, Isabelle Chevallier Vincent, Didier Padey, Margot Becard, Fanny Louis Monier, Simon Barlet et Théa Carrel.

Date de la convocation : 02 Février 2026 (deux février deux mille vingt-six).

Le secrétariat de séance est confié à Fabien Elie qui sera aidé de Nadège CERETTO, Secrétaire de Mairie, qui assiste aussi à la séance du Conseil Municipal.

1- Vote du Compte Financier Unique 2025 (CFU-2025) – budget assainissement

Le Maire rappelle à son Conseil Municipal que le CFU 2025 n'a pas pu être formalisé lors de la séance du vote du budget du 06/02/2026. En effet, les échanges de flux avec le Trésor Public n'étaient pas validés. Il convient donc d'adopter le compte financier unique 2025 validé par la trésorerie du Pont de Beauvoisin. Il est différent de celui présenté le 06/02/2026, à savoir 60 centimes d'euros de recette de fonctionnement en plus inscrits au compte 7817/78 concernant les reprises dépréciatives des actifs circulants.

	Section fonctionnement	Section investissement	
Recettes	44 416,28	28 127,30	
Dépenses	37 643,36	31 666,62	
Résultat de l'exercice	6 772,92	-3 539,32	
Résultat reporté 2024	202,59	-3 344,70	
Solde à reporter	6 975,51	-6 884,02	
Reste à réaliser	0,00	0,00	
Résultat global	6 975,51	-6 884,02	Totaux soldes 2025: 91,49

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité en faveur du CFU 2025 tel que présenté dans le tableau ci-dessus concernant le budget assainissement.

2- Vote du Compte Financier Unique 2025 (CFU-2025) – budget principal

Il s'agit du même principe que pour le budget assainissement. Pour ce budget, une différence est apparue suite aux échanges intervenus avec le Trésor Public. En effet, une dépense de 1 030 € (remboursement trop perçu par TDF) n'a pas été prise en compte, et basculera sur 2026. Les dépenses de fonctionnement sont donc diminuées de 1 030 €, et de ce fait, le résultat de l'exercice et le solde à reporter sont augmentés de 1 030 €.

Le compte financier unique du budget principal 2025 peut donc se résumer comme suit :

	Section fonctionnement	Section investissement	
Recettes	355 834,03	200 117,38	
Dépenses	310 191,41	250 110,23	
Résultat exercice 2025	45 642,62	-49 992,85	
Excédent/déficit reporté 2024	277 973,96	-70 286,07	Solde à reporter sur 2026
Solde à reporter	323 616,58	-120 278,92	203 337,66

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité en faveur du CFU 2025 tel que présenté dans le tableau ci-dessus concernant le budget principal.

3- Vote du Compte Financier Unique 2025 (CFU-2025) – budget supplémentaire au budget principal

Le Maire précise qu'il convient de prendre en compte les résultats définitifs du CFU. La dépense de 1 030 € de remboursement à TDF n'ayant pas été prise en compte, l'excédent reporté sur 2026 est augmenté de 1 030 €. Des délibérations modificatives devront donc être envisagées dans le courant de l'année, lorsque les projections budgétaires seront affinées.

4- Désignation d'un délégué communal au Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDES)

Lionel Perraud, 1^{er} adjoint au Maire de Jongieux, est élu à l'unanimité délégué communal du SDES.

5- Désignation des membres de la commission communale d'appels d'offres (mandat municipal 2026-2032)

La composition de la commission d'appels d'offres concernant le mandat municipal 2026-2032 a été élue à l'unanimité par le Conseil Municipal. Les membres titulaires désignés sont Stéphane Lamiral, Maire de Jongieux, ainsi que Lionel Perraud et Emilie Crepel Barlet, ses deux premiers adjoints. Fabien Elie et Didier Padey sont élus délégués suppléants.

6- Désignation des membres de la commission communale d'appels d'offres (mandat municipal 2026-2032)

Les commissions communales du nouveau mandat municipal ont été ainsi désignées à l'unanimité par le Conseil Municipal :

Commission Eau (cours d'eau et eaux d'écoulements, aménagement hydraulique, assainissement, effluents viticoles, SPANC – eau potable, eaux de secours...)	Stéphane Lamiral	Lionel Perraud, Daniel Barlet, Simon Barlet et Théa Carrel
Commission Urbanisme (PLU, travaux, appels d'offres, fibre optique, voirie, éclairage public...)	Stéphane Lamiral	Lionel Perraud, Emilie Crépel Barlet, Fabien Elie, Simon Barlet et Didier Padey
Commission Scolaire (école, espace petite enfance, cantine, RPI, périscolaire...)	Emilie Crepel Barlet	Stéphane Lamiral, Fabien Elie, Fanny Louis Monier et Margot Becard
Commission Economie (finances, budgets, fiscalité, CCID...)	Stéphane Lamiral	Didier Padey, Lionel Perraud et Isabelle Vincent
Commission Communication (site internet, réseaux sociaux, bulletin municipal, fêtes et cérémonies...)	Emilie Crepel Barlet	Stéphane Lamiral, Fabien Elie, Simon Barlet, Fanny Louis Monnier et Théa Carrel
Commission Affaires Sociales (jeunesse, famille, bibliothèque, handicap)	Emilie Crepel Barlet	Stéphane Lamiral, Isabelle Vincent Chevallier, Margot Becard, Simon Barlet
Commission Environnement (forêt, berges du Rhône, agriculture, viticulture, coupes affouagères, gestion des déchets, entretien des chemins...)	Stéphane Lamiral	Didier Padey, Simon Barlet et Isabelle Vincent Chevallier
Commission Bâtiments, Hygiène et Sécurité	Lionel Perraud	Stéphane Lamiral, Fabien Elie et Simon Barlet
Commission Tourisme et Salle des Fêtes	Emilie Crepel Barlet	Stéphane Lamiral, Théa Carrel, Margot Becard et Fanny Louis Monier
Commission Patrimoine et Devoir de Mémoire	Didier Padey	Didier Padey

7- Projet "Fenêtres sur le paysage"

Afin de « compenser » l'implantation d'un nouveau relai TDF New Deal sur la commune, la mairie envisage de concrétiser un projet intitulé « Fenêtres sur le paysage », en partenariat avec l'association *Derrière le Hublot*. Il s'agirait d'implanter une œuvre refuge aux environs de la chapelle Saint-Romain (13^{ème} projet du même style sur le chemin de Compostelle). Le Conseil Municipal émet le souhait d'une construction qui puisse parfaitement bien se fondre dans le paysage, plutôt conçue en pierre. L'œuvre d'art refuge constitue un lieu de balade, de rencontre, non concurrent de l'offre d'hébergement local, en lui donnant un rôle premier d'accueil/hospitalité. Son intégration dans un parcours d'œuvres à ciel ouvert de 850 km permet également de redonner une dynamique territoriale au GR65 en créant des lieux d'étonnement et de curiosité. Sa conception fait l'objet d'une mobilisation des ressources humaines locales, avec la participation de la population (temps publics, repérage...). La création patrimoniale contemporaine vise à valoriser le paysage par son intégration à l'identité locale et l'usage de matériaux et savoirs faire locaux.

Le budget prévisionnel (HT) de cette opération et son plan de financement serait le suivant :

DEPENSES - Total		RECETTES - Total	
1 - Une œuvre d'art-refuge			
Conception (concertation / résidence)	10 000 €	Commune(s) (Jongieux)	30 000 €
Création/construction	65 000 €		
	sous-total	REGION AURA	75 000 €
		Département de la Savoie	45 000 €
2 - Ponctuation artistique collective			
Œuvre en écho à l'œuvre d'art refuge	15 000 €		
	sous-total		
3 - Assistance à maîtrise d'ouvrage			
Charges de personnel	39 000 €		
15% charges de structure	6 000 €		
Déplacements / missions	5 000 €		
Communication	10 000 €		
	sous-total		
	TOTAL		150 000 €

L'AMI de la Région permet de mobiliser 50% de financement sur ces investissements. En complément, le Département de la Savoie peut être sollicité sur l'ensemble de ces opérations sur l'appel à projet randonnée pour un projet concernant une itinérance majeure sur le Département. De par son histoire en lien avec le fleuve et sa position dominant le Rhône, une participation financière sera également sollicitée auprès de la Compagnie Nationale du Rhône au titre de ses missions d'intérêt général (Plan Rhône). La part d'autofinancement de la Commune sera inférieure à 30.000 € HT. L'opération est envisagée pour une réalisation sur 2026/2027.

Le lieu pourra constituer un espace de bivouac, ou simplement un lieu de repos et de contemplation paysagère. L'œuvre livrée est une « œuvre artistique » qui peut parfaitement s'inscrire dans un site classé, par sa qualité architecturale, paysagère et/ou environnementale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, confirme sa volonté de mise en place d'une œuvre d'art refuge sur le tracé du GR65 à Jongieux et son portage par la Commune, et mandate le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette action, notamment la convention dédiée. Le conseil sera consulté ultérieurement pour valider l'œuvre refuge prévue à la construction.

Le Maire précise qu'il a été signé auprès du notaire de Yenne le vendredi 24/04/2026 à 11h00 le bail associé à l'implantation de cette nouvelle antenne TDF. Les travaux débuteront sûrement dès juillet 2026. La location de l'emplacement par les opérateurs télécoms permettra à la commune de percevoir un loyer annuel de 6 000 € (loyer indexé à +2% chaque année).

8- Travaux d'enfouissement du secteur Maison Neuve

Les travaux d'enfouissement de la fibre et des lignes télécoms du secteur Maison Neuve devraient démarrer courant juin 2026. Le coût global prévisionnel de l'opération (maîtrise d'œuvre et travaux) concernant les seuls prestations et travaux transférés au SDES, s'élève à 191 921,05 € TTC. La participation financière prévisionnelle de la Commune de Jongieux s'élève à 109 270,14 € TTC concernant les prestations de maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et travaux assurées et/ou gérées par le SDES. La commune financera ces travaux sur ses fonds propres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le Maire à signer l'Annexe Financière Prévisionnelle (AFP) dédiée et à signer tous les autres documents nécessaires au bon déroulement de cette opération, et enfin autorise le Maire à signer la convention de mandat valant convention financière afin de confier au SDES la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux d'éclairage public et de télécommunication sur cette opération.

9- Subvention versée à l'association La Voix de Clément

Afin de soutenir les projets de l'association *La Voix de Clément*, créée en faveur de Clément Roussel, natif de la commune de Jongieux, le Maire propose de verser une subvention de 1 000 €. ***La majorité des conseillers valide cette proposition (9 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention).*** La subvention sera donc versée au plus vite.

10- Subvention versée à l'école de Jongieux

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la classe de CE2-CM1-CM2 de l'école de Jongieux a été invitée à visiter l'Assemblée Nationale le 25/06/2026. A ce jour, selon échanges avec l'institutrice, le total des dépenses s'élève à 2 541.90 €. Des subventions vont être notamment versées par l'Assemblée Nationale (1 000 €) et par le Comité des Fêtes de Jongieux (500 €). Dans l'immédiat, les familles seraient amenées à déboursier 67 € par enfant. Afin de diminuer la participation réclamée aux familles, une aide spécifique de la commune de Jongieux pour ce voyage scolaire a été sollicitée. Il est proposé d'accorder une aide de 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'approuver le versement d'une subvention de 500 € à l'OCCE de l'école de Jongieux, et autorise le Maire à mandater la somme correspondante.

11- Présentation des lotisseurs/aménageurs potentiels de l'OAP d'Aimavigne

Le Maire informe le Conseil Municipal que 16 demandes ont été opérées auprès d'entreprises différentes. Des relances ont été faites par email et téléphone. A priori, seulement deux sociétés ont répondu, à savoir LA SAVOISIENNE et S'PRIME. Voici un tableau non exhaustif de leurs offres respectives :

	LA SAVOISIENNE	S'PRIM
ACHAT DU TERRAIN	0 € le m ²	40 € le m ²
TOTAL	0 €	68 240 €
PARTICIP ASAINISS	14 000 €	18 000 €
TAM	16 000 €	40 000 €
ENEDIS	-42 000 €	-42 000 €
CHEMIN D'ACCES	-60 000 €	-60 000 €
FDEC	30 000 €	30 000 €
TOTAL	-42 000 €	54 240 €
BUSAGE	NON	OUI
ECLAIRAGE	NON	NON
PRIX DU LOGEMENT	267 000 €	350 000 €

Le Conseil Municipal demande au Maire que la société S'PRIM, pressentie pour l'opération, fournisse à la DDT pour avis, l'ensemble des plans du projet, pour valider notamment sa complète conformité au règlement de l'OAP et au PLU, avant le dépôt du permis d'aménager. Le Maire s'engage à le faire au plus tôt.

12- Questions diverses

A- Les référents communaux pour le mandat municipal 2026-2032 sont :

- Daniel Barlet pour l'ambroisie ;
- Stéphane Lamiral pour la démoustication (via l'EID) ;
- Lionel Perraud pour la défense incendie (via le SDIS-73) ;
- Didier Padey pour les défenses armées.

B- Résultats des élections de la Communauté de Communes de Yenne (CCY) :

- Présidence (1 seule candidature) :
 - Virginie Girod > 23 voix, 3 bulletins blancs ou nuls
- 1er Vice-président, en charge du tourisme et de l'économie (1 seule candidature) :
 - François Moiroud > 19 voix, 7 bulletins blancs ou nuls
- 2ème Vice-présidente, en charge de l'environnement, de la mobilité et des déchets (1 seule candidature) :
 - Laurence Boiron > 25 voix, 1 bulletin blanc ou nul
- 3ème Vice-président, en charge des affaires sociales (1 seule candidature) :
 - Guy Dumollard > 22 voix, 4 bulletins blancs ou nuls
- 4ème Vice-présidente, en charge de la petite-enfance, l'enfance et la jeunesse (1 seule candidature) :
 - Lauriane Couturier Saint-Maurice > 22 voix, 4 bulletins blancs ou nuls
- 5ème Vice-président, en charge de l'eau, du SPANC, de l'urbanisme, des bâtiments et équipements communautaires (1 seule candidature) :
 - Jean-Marc Etaix > 24 voix, 2 bulletins blancs ou nuls
- 6ème Vice-présidente, en charge du périscolaire, de la culture et du transport scolaire (1 seule candidature) :
 - Patricia Jacquet > 21 voix, 5 bulletins blancs ou nuls.

- Les indemnités des élus ont également été votées. Ci-dessous les montants mensuels bruts :
 - Pour la présidence > 1 695,59€
 - Pour les postes de vice-président-es > 678,24€
 - C- **Rénovation du T2 au-dessus de la mairie**
L'appartement sera vide dès le 02/05/2026. Lionel Perraud, 1^{er} adjoint au Maire, va notamment demander des devis peinture et plomberie et planifier des travaux d'ici juillet 2026.
 - D- **Nouveau règlement de la cantine scolaire**
Emilie Crépel Barlet, 2^{ème} adjointe au Maire, référente scolaire, a expliqué au Conseil Municipal que, pour la rentrée scolaire 2026, le tarif des repas serait augmenté de 10 centimes et passerait donc à 6€. Elle a également précisé que tout manquement de réservation d'un repas par une famille entrainerait pour celle-ci une pénalité : le règlement dans la foulée de deux repas.
 - E- **Cérémonie du 08 Mai 2026**
Notamment avec l'aide des élèves de l'école de Jongieux (dessins, chant et poésie), une cérémonie se déroulera à 11h devant le Monument aux Morts. Elle sera suivie d'un vin d'honneur offert par la commune.
 - F- **Matinée citoyenne 2026**
Elle sera organisée le samedi 06/06/2026 de 08h00 à 12h00. Des flyers seront distribuées dans les boites aux lettres.
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h28.

Le Maire,
Stéphane Lamiral,

